

## **CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Commune de POGGIO-DI-NAZZA (20240)**  
**ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),**  
**Z.I Migliacciaru**  
**Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99**

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 1<sup>er</sup> mars 2019 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

1°) Madame Aimée Elise BOUNET, retraitée, épouse de Monsieur Jean-René Marcel GIFFARD, demeurant à GIGNAC (Hérault), 19 Avenue Joseph Réveillon.

Née à TUNIS (TUNISIE) (TUNISIE), le 15 septembre 1948.

2°) Madame Danielle Elise PIETRI, retraitée, épouse de Monsieur Jean Claude André TISSOT, demeurant à LE GOSIER (97190) Maison Pierre Route de Leroux.

Née à TUNIS (TUNISIE) le 4 août 1949.

3°) Monsieur Jean François PIETRI, vendeur en lunetterie, époux de Madame Catherine RAMEL, demeurant à LA MOTTE-SERVOLEX (73290) Résidence Ste Anne N°110 Les Noisettes.

Né à TUNIS (TUNISIE) le 16 août 1953.

4°) Mademoiselle Emeline PIETRI, étudiante, demeurant à ANNEMASSE (74100) 13 rue du Buet.

Née à AMBILLY (74100) le 2 mai 1986.

5°) Mademoiselle Chloé Simone PIETRI, étudiant, demeurant à ANNEMASSE (74100) 13 rue du Buet.

Née à AMBILLY (74100) le 8 juin 1994.

6°) Monsieur Johan PIETRI, étudiant, demeurant à ANNEMASSE (74100) 13 rue du Buet.

Né à AMBILLY (74100) le 23 novembre 1988.

7°) Madame Martine Simone JEANGEOORGES, Agent, demeurant à ANNEMASSE (74100) 13 rue du Buet.

Née à CHAMBERY (73000), le 14 juin 1959.

Veuve de Monsieur Joël PIETRI et non remariée.

8°) Madame Maria Angèle ROSSI, retraitée, épouse de Monsieur Ernest Don Thomas Antoine BRANCALEONI, demeurant à AFA (20167) route Muriliccio.

Née à FORT POLIGNAC (ALGERIE) le 28 octobre 1938.

Veuve de Monsieur Ernest Don Thomas Antoine BRANCALEONI.

9°) Mademoiselle Annick Angèle BRANCALEONI, aide à domicile, demeurant à CLAPIERS (34830) 29 rue des Millespertuis.

Née à DJANET (ALGERIE) le 16 janvier 1959.

10°) Monsieur Antoine Bastien BRANCALEONI, fonctionnaire, époux de Madame Magali Marie MOGGIO, demeurant à AFA (20167) lieu-dit Foata.

Né à BASTIA (20200) le 1<sup>er</sup> avril 1963.

11°) Monsieur Didier BRANCALEONI, employé municipal, époux de Madame Cécile Joséphine Angèle GAROFALO, demeurant à AJACCIO (20000) Le Scudo.

Né à AJACCIO (20000) le 25 juillet 1966.

Sur les biens suivants :

1 / Sur la commune de POGGIO DI NAZZA (20240) Lieudit Foata :

Dans un bâtiment à usage d'habitation élevé d'un sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage et un grenier.

Figurant au cadastre sous les références suivantes : Section B Numéro 452.

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO SIX (6) : Au sous-sol, une cave au centre, situé à gauche du Lot n°1.

LOT NUMERO SEPT (7) : Au premier étage, un appartement comportant une cuisine, une salle à manger, une chambre, un balcon couvert,, un WC et un cabinet de toilette.

LOT NUMERO HUIT (8) : Un grenier communiquant avec le Lot 4.

2 / Sur la commune de POGGIO DI NAZZA (20240), les parcelles de terre cadastrées :

Section A, Numéro 172, Lieu MAMBRE ; A 441 AJA FRANCA ; A 453 AJA FRANCA ; A 454 AJA FRANCA ; A 455 AJA DI MEZZO ; A 456 AJA DI MEZZO ; B 118 ANGIO DI MELA ; B 131 ANGIO DI MELA ; B 132 ANGIO DI MELA ; B 182 SERRA ; B 183 SERRA ; B 184 SERRA ; B 185 SERRA ; B 190 CHIOSO ; B 242 FONTANA VECCHIA ; B 454

FOATA ; B 542 CHIOSO ; B 551 TEPPI ; B 564 CHIARAGGI ; B 565 CHIARAGGI ; B 572 AJA VECCHIA ; B 592 AJA VECCHIA ; B 677 PIAZZINO ; C 612PORCILELLI ; C 680 PRATO ; C 775 PRATO ; C 778 PRATO ; C 779 PRATO ; C 822 PRATO ; D 341 BARROCOLI ; D 342 BARROCOLI ; D 343 BARROCOLI ; D 352 CRISTALLO ; E 17 CONCA ; E 373 AJA FRANCA ; E 374 AJA FRANCA ; E 375 AJA FRANCA ; E 376 AJA FRANCA ; E 385 GROTTA DI GALGHETTO  
Contenance totale 44ha 11a 05ca.

*Précision étant ici faite que la parcelle cadastrée Section A Numéro 454 est l'assise d'un réservoir communal.*

3 / Sur la commune de POGGIO DI NAZZA (20240) , les parcelles de terre cadastrées :

Une surface de 03a 07ca à prendre sur A 459 CAMPORI ; Une surface de 01a 76ca à prendre sur A 482 CAMPORI ; Une surface de 1ha 19a 43ca à prendre sur B 28 FETTA LONGA ; Une surface de 04a 85ca à prendre sur B 539 ALIVETTO ; Une surface de 08a 43ca à prendre sur B 561 ALIVETTO ; Une surface de 22a 19ca à prendre sur B 590 AJA VECCHIA ; Une surface de 07a 15ca à prendre sur B 673 CASACCIA ; Une surface de 02a 63ca à prendre sur B 817 POGGIOLA ; Une surface de 01ha 39a 23ca à prendre sur C 647 CASSETTE ; Une surface de 51a 67ca à prendre sur C 823 DOZZE ; Une surface de 04a 66ca à prendre sur D 158 QUARCIONE ; Une surface de 28a 91ca à prendre sur D 321 FORNO ; Une surface de 01ha 59a 90ca à prendre sur D 429 CABANONE ; Une surface de 07ha 13a 14ca à prendre sur E 16 CONCA ; Une surface de 03ha 31a 20ca à prendre sur E 89 CASAMILE.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS, Me MICHELI, Notaire Officier Public**  
**Courriel de l'Etude : [grimaldi.micheli@notaires.fr](mailto:grimaldi.micheli@notaires.fr)**

